



PLONGÉE DANS LA GALAXIE **PR**

Près de quarante ans après la loi Veil, des milliers de personnes manifesteront leur opposition à l'avortement en marchant « pour la vie », ce dimanche, à Paris. **Quels sont leurs réseaux, leurs méthodes, leur poids ?** Pèlerin a mené l'enquête.

PAR GWÉNOLA DE COUTARD

JAUNE ET ROUGE pour mettre l'Espagne à l'honneur : telles seront les couleurs de la 9^e édition de la Marche pour la vie, ce dimanche 19 janvier, à Paris. De l'autre côté des Pyrénées, le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy ambitionne de restreindre les conditions d'accès à l'avortement (1). Un revirement qui serait une première en Europe, et qui gonfle d'espoir tous les « défenseurs de la vie ». Ainsi se définissent les associations luttant contre l'avortement, la recherche sur les embryons humains, et l'euthanasie. Une galaxie non dénuée de nuances, voire de contradictions, porteuse d'une vision de société qui se réclame des valeurs chrétiennes, où la dignité habite chaque être humain de sa conception à sa mort naturelle, quels que soient son handicap ou sa fragilité. Première planète : le collectif « En marche pour la vie ». Un agglomérat de 13 associations, qui organisent ensemble, en janvier, chaque année, la Marche pour la vie. Fondées dans les années 1970-1980, beaucoup sont en sommeil, faute d'avoir renouvelé leurs troupes. Au sein du noyau toujours actif perdurent des associations catholiques traditionalistes, comme SOS-Tout-Petits. Sur le modèle des mouvements « pro-vie » américains, SOS Tout-Petits a autrefois organisé des occupations de centres IVG. Sans s'enchaîner – spécialité d'un autre groupe, La trêve de Dieu – mais pour y prier publiquement, jusqu'à être expulsé de force. Depuis la loi Neiertz, de 1993, qui crée le « délit d'entrave à l'IVG », son chef de file, le Dr Xavier Dor, a été condamné à plusieurs reprises. Une personnalité gênante ? Pas pour la

porte-parole du collectif organisateur de la Marche, Cécile Edel, présidente de l'association Choisir la vie : « Plutôt que de se diviser, ce qui compte, c'est de lever ensemble le tabou de l'avortement. »

Depuis 2005 et le coup de main logistique d'une équipe de tout jeunes militants, la Marche pour la vie a pris un tournant. Ballons colorés, musiques à la mode, pancartes aux messages plus positifs ont indéniablement élargi son public. L'édition 2012 aurait rassemblé 7000 participants selon la police, 30000 selon les organisateurs. Preuve d'une préoccupation grandissante chez une part de la population – majoritairement des catholiques pratiquants et des protestants évangéliques.

La Fondation Lejeune, le soutien moral

Aujourd'hui, plusieurs évêques soutiennent ouvertement la Marche ou y participent eux-mêmes (lire p. 26). La Marche pour la vie peut aussi compter sur le soutien (moral, mais pas financier) de l'astre voisin, soleil brillant de la galaxie pro-vie : la Fondation Lejeune. Conformément à l'idéal du Pr Jérôme Lejeune, généticien qui découvrit en 1959 les causes de la trisomie 21, la Fondation veut « se battre contre la maladie, pas contre le malade ». Avec un budget de 2 millions d'euros, elle est le premier financeur de la recherche sur les maladies génétiques de l'intelligence et propose consultations médicales et accompagnement aux familles des personnes handicapées. Elle n'hésite pas à organiser des coups médiatiques. En décembre 2012, elle a acheté des pages de publicité dans *Le Nouvel Observateur*, l'hebdomadaire qui avait publié, en 1971, le Manifeste des 343, une pétition



23 janvier 2011, la 7^e Marche pour la vie, à Paris, entre la République et l'Opéra.

JEAN MATTHIEU GAUTIER / CIRIC

D-VIE

DÉFENDRE
LA VIE
EST UN ENJEU
GLOBAL

⊕ en faveur de l'avortement. « Pour éviter la recherche sur l'animal, on utilise l'embryon humain comme matériau de laboratoire. Vous trouvez ça normal ? » clamait la campagne avant que la loi autorisant, sous conditions, la recherche sur l'embryon humain ne soit votée en juillet 2013.

Témoigner de la compassion
à l'égard des femmes

Autre étoile, Alliance Vita, autrefois appelée Alliance pour les droits de la vie, concentre son action sur l'accompagnement des femmes enceintes en difficulté ou des personnes en fin de vie, grâce à des lignes d'écoute téléphonique et des relais sur tout le territoire. Pour son délégué général, Tugdual Derville « défendre la vie est un enjeu global, une mutation culturelle à accomplir par un travail de fond sur les questions du projet parental, du couple, de la relation sexuelle... » Concernant l'avortement, l'association veut témoigner de la compassion à l'égard des femmes, sans les juger. « Nous ne parlons pas d'abroger la loi Veil mais nous dénonçons ses dérives et conséquences néfastes », explique-t-il. Dans un guide intitulé *Je suis enceinte*, Alliance Vita recense les aides sociales et les adresses à connaître pour celles qui feraient le choix de garder leur enfant.

Un outil utile à la myriade d'associations et d'initiatives qui se reconnaissent dans le combat pour la vie : maisons d'accueil ou lignes d'écoute pour les femmes en détresse, groupes et veillées de prière... Autant d'engagements qui incarnent des réponses concrètes et des engagements durables. À Neuilly, le diocèse de Nanterre a ouvert, en 2010, le foyer El Paso. Il peut accueillir jusqu'à sept femmes, dès le début de la grossesse, et jusqu'à la naissance de l'enfant. « En général, ce sont des jeunes filles, âgées de



GERARD ROUSSEL / PANORAMIC/STARFACE

L'IVG DE RETOUR À L'ASSEMBLÉE

Le 20 janvier, l'Assemblée nationale examinera le projet de loi sur « l'égalité entre les femmes et les hommes », qui évoque aussi l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

OUTRE DES PROPOSITIONS sur la vie professionnelle ou la lutte contre les violences faites aux femmes, le texte, déjà voté au Sénat, annonce dans ses objectifs « des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à

la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ». Des mesures contenues essentiellement dans l'article 5, qui modifie le code de la santé publique pour étendre la notion de délit d'entrave à l'IVG. Serait alors interdit, non seulement « le fait d'empêcher ou de

18 à 22 ans, qui ont déjà avorté et ne veulent pas recommencer, explique Chantal de Boutray, la coordinatrice. Beaucoup viennent de familles immigrées et précaires, ont été élevées par des mères seules qui craignent de devoir prendre en charge cet enfant. Le temps passé ici permet de les réconcilier et de trouver des solutions, en partenariat avec les services sociaux. Le quotidien n'est pas rose : il faut comprendre leur culture, parfois gérer des conflits. J'y ai appris qu'accueillir la vie, ce n'est pas seulement faire une place à

l'enfant mais aussi accompagner socialement sa mère dans son intégration. » Cette approche lance des ponts avec d'autres courants catholiques, plus sensibles, par exemple, à l'accueil de l'étranger. « Le droit d'asile, le devoir d'accueillir des migrants sont défendus par l'Église au nom de cette même dignité inconditionnelle de l'homme, rappelle Christian Mellon, jésuite, spécialiste de la doctrine sociale de l'Église. Il est normal que selon leur itinéraire, des chrétiens placent différemment les priorités. Ce qui importe, c'est d'être cohérent. »



Questions à l'Assemblée nationale concernant le projet de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Au micro, la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem.

n'encourageraient pas à l'avortement et avertiraient des dangers de cette pratique. » Car, depuis la loi Neiertz de 1993, c'est sur le Web que s'est déplacé le front de la lutte entre pro et anti-IVG. Depuis les années 2000, les sites Internet proposant des lignes d'écoute se sont multipliés, rattachés ou non à des associations ayant pignon sur rue. Inquiet de ce phénomène, le Planning familial a obtenu que le gouvernement ouvre son propre site d'information : ivg.gouv.fr, bientôt complété par une plate-forme téléphonique. Ivg.net reste pourtant, aujourd'hui, le mieux référencé par Google. « Notre objectif est d'offrir aux femmes une écoute empathique, et de leur donner tous les éléments pour qu'elles puissent choisir librement, explique Marie Philippe, présidente de l'association SOS Détresse, propriétaire du site. Nous leur proposons un suivi, des contacts avec des psychologues ou avec d'autres structures, comme Agapa ou Mère de miséricorde, qui aborderont avec elles les aides sociales auxquelles elles peuvent prétendre

si elles gardent l'enfant. » Ce que ne font ni le site du gouvernement, ni celui du Planning familial. « Parce que ce n'est pas notre rôle, répond Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale du Planning familial. Nous nous adressons à des femmes qui ont déjà choisi l'IVG et veulent avoir des informations sur son déroulement. Les femmes qui veulent des aides peuvent contacter directement les services sociaux. Il faut faire confiance à leur capacité de choix. S'il y a un traumatisme post-IVG, c'est à cause du regard culpabilisateur porté par la société, pas à cause de l'acte lui-même. » Pour elle, ce regard est entretenu par l'idée, contenue dans la loi Veil, que l'avortement est une « dérogation ». Ce point pourrait être modifié par le projet de loi, qui veut faire disparaître la notion de « détresse » liée à l'IVG, au motif que « la femme est le seul juge de son état ». Pour Alliance Vita, « il s'agit de banaliser un acte qui est loin d'être anodin pour les femmes, au prix du déni de leur peine ». **GWÉNOLA DE COUTARD**

tenter d'empêcher une interruption de grossesse » physiquement, mais aussi celui de perturber l'information des femmes sur l'IVG par des « pressions morale ou psychologique, menaces ou actes d'intimidation ». « C'est une véritable atteinte à la liberté d'expression, réagit l'association Choisir la vie. Cet article permettra d'interdire tous les sites qui

L'IVG EN QUELQUES DATES

17 janvier 1975

Loi Veil : l'IVG est autorisée dans un délai de dix semaines.

31 décembre 1982

Loi Roudy : l'IVG est remboursée par la Sécurité sociale.

27 janvier 1993

Loi Neiertz : création du délit d'entrave à l'IVG.

25 mars 1995

Dans *Évangélium vitae*, Jean-Paul II oppose la « culture de vie » à la « culture de mort » véhiculée par l'IVG et l'euthanasie.

4 juillet 2001

Loi Aubry : le délai légal pour pratiquer une IVG passe de dix à douze semaines de grossesse.

17 janvier 2013

L'IVG est rendue gratuite pour toutes les femmes, quelle que soit la méthode (chirurgicale ou médicamenteuse).

Dans les années 1990, les encouragements de Jean-Paul II ont suscité l'engagement de nouvelles générations de catholiques, marqués par cette volonté d'élargir le champ de la « défense de la vie » et soucieux de ne pas blesser.

Agir en écartant tout recours à la provocation

Ne concevant pas un engagement « pour la vie » qui ne rejette pas la peine de mort, ces catholiques peuvent s'opposer avec les militants « historiques » sur des questions de slogans,

d'iconographie crue ou de recours à la prière publique comme arme politique. C'est pourtant le désir d'unité pour la cause qui domine la galaxie pro-vie. Quand résonne le signal, les planètes savent s'aligner. Elles le firent à merveille au cours de l'année 2013 en formant la colonne vertébrale du mouvement social contre la loi Taubira, au nom de la défense de l'enfant pour les uns, de la déliquescence des valeurs morales pour les autres. Qui était le coordinateur général des Manif pour tous ? Albéric Dumont, formé à la

Marche pour la vie. Les porte-parole ? Entre autres, Tugdual Derville, d'Alliance Vita, et Ludovine de la Rochère, de la Fondation Lejeune. Le collectif des maires pour l'enfance était présidé par Franck Meyer, par ailleurs président du Comité protestant évangélique pour la dignité humaine (CPDH)... Plus récemment, c'est au niveau européen que se lit leur dernier fait d'armes. Portée en France par la Fondation Lejeune, Alliance Vita, les Associations familiales catholiques (AFC) et le CPDH, l'initiative citoyenne

ABORDER L'AVORTEMENT SOUS L'ANGLE DE LA JUSTICE

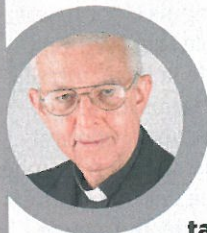
④ européenne « Un de nous » a recueilli 1,9 million de signatures (107 000 en France). Ce texte, qui demande l'arrêt du financement des programmes qui détruisent les embryons humains, a désormais valeur de proposition législative, et va être présenté devant la Commission et le Parlement européen après les élections européennes.

Une question qui divise les partis et les associations

Quel relais politique peuvent-ils avoir au niveau national ? Aujourd'hui, aucune personnalité de premier plan incarne leurs idées. Longtemps derrière Jean-Marie Le Pen, la frange radicale du mouvement pro-vie est désorientée par sa fille Marine, et par Florian Philippot, le vice-président du FN, qui déclarait le 24 décembre dernier sur RTL : « Il n'y a aucune restriction du droit à l'avortement dans le projet du Front national. » Alors qui ? « Plutôt Carl Lang », répond Xavier Dor. « Ou Bruno Gollnisch », complète Jean-Pierre Maugendre, de Renaissance catholique, une autre association traditionaliste du collectif En marche pour la vie. Deux hommes politiques de l'extrême droite...

Cécile Edel, pour sa part, rappelle que son association, Choisir la vie, soutenait Christine Boutin comme candidate à l'élection présidentielle. La Fondation Lejeune préfère botter en touche. Tout comme Alliance Vita, qui, bien que créée par Christine Boutin, affirme n'avoir plus aucun lien avec elle et son Parti chrétien-démocrate (PCD). Car toutes deux tiennent à pouvoir continuer à parler à tous, et surtout aux décideurs. Reconnue pour son expertise, la Fondation Lejeune a été auditionnée par l'Assemblée nationale à la fin des années 2000, lors de la révision des lois de bioéthique, et conseille de nombreux parlementaires. Alliance Vita fait de même en rencontrant les

3 QUESTIONS À



M^{gr} Guy de Kerimel

Évêque de Grenoble-Vienne, président du groupe de travail des évêques sur l'avortement.

Comme une trentaine de vos frères évêques, vous soutenez la Marche pour la vie. Pourquoi ?

Je ne marcherai pas, mais j'ai accepté que mon nom soit cité comme soutien de cette manifestation, parce que sa cause est juste. La vie est aujourd'hui menacée par une idéologie qui voudrait faire passer l'avortement pour un droit, un acte médical sans conséquence : mensonge ! Cependant, je ne cautionne pas tous les groupes qui constituent le collectif organisateur. Il y a eu des périodes où certains se sont enchaînés dans les hôpitaux... Je ne crois pas à l'efficacité de ce genre de coup de force, qui ne fait que crispier les oppositions. Pour s'engager dans la défense de la vie, il faut être attentif aux situations de détresse, ne pas condamner mais accompagner, par l'écoute et l'invention de solutions concrètes. Et dire la vérité, certes, mais sans chercher à choquer par des slogans ou des images.

élus au niveau local. Les rares politiques à traduire leurs idées dans des projets de loi sont en général à droite, mais un frémissement pourrait bien débiter à gauche. C'est l'espoir de Philippe de Roux, le fondateur des Poissons roses, un courant né en 2011 au sein du Parti socialiste. « En s'en tenant à l'esprit de la loi Veil, nous souhaitons diminuer le nombre d'avortements, explique-t-il. Aborder la question sous l'angle de la justice sociale, pour reprendre le dialogue à gauche. » Un dialogue qui est toujours, quarante ans après la loi Veil, sur une ligne de crête. ●

Pourquoi les évêques ont-ils attendu quarante ans pour mettre en place un groupe de travail sur l'avortement ?

Dès l'annonce du projet de loi sur l'avortement, les évêques se sont mobilisés et ont exprimé leur désaccord à de multiples reprises dans leurs déclarations de 1974, 1979, 1995, 2000... Tout le monde l'a oublié, et l'on pense qu'ils sont restés muets alors que cette question est restée depuis l'une de leurs préoccupations. L'idée d'un groupe de travail nous vient de l'urgence de la situation actuelle. Notre société est en proie à la désespérance. L'avortement et les infanticides « par compassion », qui remplissent les journaux, participent d'une même logique.

Que vous inspire l'actualité espagnole ?

Elle fait peur aux partisans français de l'avortement et je crains qu'elle ne les radicalise. Mais je me réjouis de cette preuve qu'on peut toujours revenir sur la légalisation de l'IVG.

RECUEILLI PAR GWÉNOLA DE COUTARD

(1) Le projet de loi espagnol revient sur la dépenalisation de l'avortement, institué en 2010, pour limiter l'IVG à deux cas : risques physique et psychique pour la mère ou grossesse résultant d'un viol.

LES + DU WEB

Femmes enceintes en détresse : les solutions d'hébergement. Pour faire face aux difficultés d'une grossesse imprévue, des maisons proposent un accueil dès les premières semaines. Pelerin.com vous en fournit la liste dans la rubrique « L'actualité autrement », dossier « La galaxie pro-vie ».

→ www.PELERIN.com